

# COMMUNIQUÉ



Pour publication immédiate

## L'importance du professionnalisme

Rapport annuel 2015 de la Chambre de l'assurance de dommages

**Montréal, le 1<sup>er</sup> avril 2016** – Sous le thème du professionnalisme, la Chambre de l'assurance de dommages (ChAD) a déposé son rapport annuel 2015 à l'Autorité des marchés financiers le 31 mars dernier.

Pourquoi le professionnalisme ? Parce qu'être un professionnel en assurance de dommages, c'est détenir un permis d'exercice, c'est respecter un code de déontologie, c'est avoir accès à des outils et à des informations pour améliorer son travail au quotidien, c'est parfaire ses compétences par la formation continue, c'est être responsable de ses actes et c'est faire partie d'une industrie solide et encadrée. Il s'agit d'éléments conditionnels à la protection du public. C'est pourquoi, en plus d'assurer la discipline, la ChAD contribue à définir ce professionnalisme, à le parfaire et à le promouvoir.

[Visionnez le vidéo des faits saillants de la ChAD en 2015](#) (hyperlien ou intégration du vidéo)

### **Le définir**

La ChAD contribue à définir ce professionnalisme en préconisant une culture de conformité au moyen d'une approche préventive. En 2015, la ChAD a procédé à 75 inspections de cabinets de moins de 24 représentants. Dans le but de pallier les lacunes observées, ces constats de première ligne font souvent l'objet d'outils ou de rappels déontologiques; cette année huit outils ont été créés, révisés ou traduits. Les membres consultent par ailleurs, en moyenne, 1 700 fois par mois les 27 thèmes disponibles dans la boîte à outils. Enfin, pour continuer à s'arrimer aux préoccupations et aux besoins des membres, la ChAD est allée à la rencontre de l'industrie 59 fois en 2015.

### **Le parfaire**

Le professionnalisme fait place au maintien, voire au perfectionnement des connaissances et des compétences par la formation continue. Forte de son expertise en conformité, la ChAD offre 3 % des cours de cette catégorie, mais s'assure de la pertinence de l'ensemble des contenus proposés sur le marché, soit quelque 5 500 séances de formation offertes dans toutes les régions du Québec, dont les 791 nouvelles activités reconnues. Pour remédier aux lacunes récurrentes observées en déontologie, le cours obligatoire *Cap sur la conformité : votre devoir d'informer, d'expliquer et de conseiller* est offert en ligne pour la période de référence 2016-2017.

### **Le promouvoir**

En vue d'améliorer la confiance du public envers la profession, la ChAD a lancé une nouvelle campagne Web qui a sensibilisé plus de 33 000 Québécois aux professionnels de l'industrie. Ils ont ainsi pu consulter la cinquantaine d'articles-conseils publiés à [chad.ca/consommateurs](http://chad.ca/consommateurs).

### **Assurer la discipline**

Force est de constater que malgré tous les efforts de prévention consentis, des mesures coercitives sont parfois nécessaires. Le Bureau du syndic assure l'équité quant au respect des obligations déontologiques, mais il permet aussi d'éviter que l'image de l'ensemble des professionnels soit ternie. En 2015, 210 dossiers de plainte ont été ouverts, 89 mesures administratives émises et 21 plaintes formelles déposées au Comité de discipline. Ce dernier a imposé 52 sanctions disciplinaires dont neuf radiations concernant deux personnes.

Définir, parfaire, promouvoir et discipliner, nul doute que le professionnalisme s'inscrit dans notre mission : la protection du public.

[Consultez le premier rapport annuel 2015 entièrement numérique \(hyperlien\)](#)

### **À propos de la ChAD**

La Chambre de l'assurance de dommages a pour mission d'assurer la protection du public en matière d'assurance de dommages et d'expertise en règlement de sinistres. Elle veille à la formation continue obligatoire de plus de 14 500 agents et courtiers en assurance de dommages, ainsi que d'experts en sinistre. Elle encadre de façon préventive et discipline la pratique professionnelle des individus œuvrant dans ces domaines.

— 30 —

**Renseignements :** Lisane Blanchard  
Chambre de l'assurance de dommages  
514 842-2591 | [lblanchard@chad.qc.ca](mailto:lblanchard@chad.qc.ca)